Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_27-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE ASSAINISSEMENT

N° Délibération CC/2026/27

EXPOSE DES MOTIFS

À la suite de l'augmentation d'activité consécutive au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2025, le pôle finances et commande publique a été renforcé par la création d'un emploi non-permanent. Cette création a permis à la collectivité d'évaluer objectivement la charge de travail supplémentaire induite par cette nouvelle compétence et d'adapter la fiche de poste après une année d'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_27-DE

Les missions liées à ce poste sont la gestion des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, la prise en charge comptable des marchés publics, l'appui au service marchés publics et la sécurisation juridique des procédures et actes en lien avec l'assainissement.

À ces missions, s'ajoutent la mise à jour régulière des tableaux de bord de suivi d'activités, indispensables au pilotage financier de la collectivité, ainsi que le contrôle de la cohérence et de la complétude des documents transmis par les services mais aussi par les délégataires en gestion de l'assainissement, contribuant à la sécurisation des procédures internes et des contrats.

Dans ce contexte d'évolution structurelle et d'augmentation durable de la charge de travail, il convient de procéder à la création d'un poste permanent de gestionnaire administrative et comptable assainissement afin de garantir la continuité du service public, la fiabilité des opérations financières et la sécurisation des procédures administratives et budgétaires, notamment liées à la compétence assainissement.

En termes de rémunération, le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Le Président propose donc de créer un emploi permanent à temps complet, filière administrative, sur le grade de rédacteur.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu la Loi n°82-213 du 02.03.82 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.1 à L.353-1, L.4, L.313-1, L.332-8 et L.332-14, L. 332-8 2° ;
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent, compte tenu de l'accroissement d'activité du pôle Finances, comptabilité et commande publique, sur le grade de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise la création d'un poste permanent de gestionnaire administrative et comptable assainissement à temps complet, filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux dans les conditions définies ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,